

# VOTRE LOGEMENT



LE MAGAZINE DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT - # 62 - DÉCEMBRE 2022

*Meilleurs  
Vœux*

20  
23

UN CALENDRIER  
DÉTACHABLE EN PAGES CENTRALES



**Jean-Pierre GORGES**  
Président de Chartres Métropole Habitat  
Président de Chartres Métropole  
Maire de Chartres

Mesdames, Messieurs,

J'espère que les fêtes de fin d'année ont été pour vous l'occasion de resserrer les liens familiaux, de suspendre le temps et le quotidien pour profiter de moments de partage et de convivialité indispensables en ces temps incertains.

Pour ce faire, Chartres s'était habillée de lumières et de nombreuses animations ont été organisées en cœur de ville, permettant à chacun de renouer avec la magie de Noël.

Parce que la crise de l'énergie ne nous laisse pas de trêve et nous impacte inévitablement, ce magazine revient sur les astuces susceptibles de limiter votre consommation d'énergie, mais aussi sur les mesures prises par l'Office pour limiter l'impact de l'emballlement des prix sur vos charges.

Parce que votre quotidien nous importe, nous avons lancé une application à destination des employés d'immeubles qui facilite la prise en compte des anomalies constatées dans les parties communes.

Au-delà, nous renforçons notre vigilance vis-à-vis des incivilités qui perturbent votre quotidien comme votre cadre de vie. Parce que c'est de votre sécurité qu'il s'agit, nous sommes en lien étroit avec la Police municipale comme nationale pour « gêner les gêneurs » !

Enfin, parce que nous sommes attentifs à votre parcours résidentiel, nous vous proposons dans ces pages les nouveaux programmes à réceptionner, accessibles à la location ou à la location-accession, que ce soit à Chartres, à Lèves, à Lucé ou encore à Maintenon. N'hésitez pas à vous renseigner, par téléphone ou auprès des services de Chartres Métropole Habitat situés au Pôle administratif. Vous êtes nombreux à vous y déplacer et à saluer la qualité de l'accueil.

À tous ainsi qu'à vos proches, je souhaite le meilleur en toutes choses pour 2023 !

## SOMMAIRE

Magazine de  
**CHARTRES MÉTROPOLE  
HABITAT**

**Directrice de la publication :**  
Élisabeth Fromont.

**Rédaction, photos, mise en  
page :** Sylvie Babel.  
s.babel@chartres-habitat.com

**Impression :**  
Imprimerie Addigraphic  
Dépôt légal à parution,  
n° ISSN : 1635-8139.

Chartres Métropole Habitat  
Hôtel de ville et  
d'agglomération  
Place des Halles  
CS 20 137  
28000 Chartres CEDEX.  
Tél. 02 37 25 65 25.

Horaires d'ouverture au  
public :  
du lundi au vendredi, de  
9 h à 18 h sans interruption,  
le samedi, de 9 h à 12 h 30.

[chartresmetropolehabitat.com](http://chartresmetropolehabitat.com)

### 3 EN DIRECT AVEC VOUS

- VOS REPRÉSENTANTS DE LOCATAIRES ÉLUS POUR 4 ANS

### 4 ACTUALITÉS

- INFLATION, HAUSSE DES PRIX DU GAZ ET DES MARCHÉS : NOTRE PRIORITÉ, LIMITER L'IMPACT SUR LES CHARGES DES LOCATAIRES

### 6 ÉCO-GESTES

- 1 000 ET 1 FAÇONS DE FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

### 8 TRANSPARENCE

- DES PRESTATIONS DE QUALITÉ MAIS DES INCIVILITÉS PERSISTANTES

### 9 CALENDRIER 2023

### 12 NUMÉROS UTILES

### 13 TRANSPARENCE

- LE SERVICE ACCUEIL DRESSE LE BILAN L'ANNÉE 2021 EN CHIFFRES

### 14 EN DIRECT AVEC VOUS

- L'APPLI QUI CHANGE LA VIE DES EMPLOYÉS D'IMMEUBLES

### 15 LIVRAISONS

- LES CLOS À CHARTRES
- LE CARRÉ GABRIEL À CHARTRES
- LE CLOS CHAVANNES À LÈVES

### 17 PROJETS DE CONSTRUCTIONS

- MAINTENON : DES LOGEMENTS LOCATIFS ET UNE RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE
- LÈVES : LE CLOS RENAULT

### 19 ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

- LUCÉ : 20 LOGEMENTS NEUFS EN LOCATION-ACCESSION
- LE CLOS DU VIEUX FOSSÉ

# LES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES ÉLUS POUR 4 ANS

**Vous avez élu vos représentants au sein des instances de Chartres Métropole Habitat.**

Ont été désignés le 25 novembre dernier :

► **Pour Familles de France**, avec 434 voix soit 3 sièges :  
Malika MEBARKI ASSRI-SETTI,  
Joël FRICHE,  
Simone GOUBET.

► **Pour l'AFOC**, avec 315 voix soit 2 sièges :  
Arnault PIONNIER,  
Houraye Pam GADIO.

## Leur rôle

Locataires de l'Office, ils connaissent bien la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts que vous.

- Ils se font le relai de vos questions et de vos remarques.
- Ils participent aux décisions du conseil d'administration. Ils y ont un droit de vote identique à celui des autres administrateurs.
- Au sein du Conseil de Concertation Locative, ils échangent sur les conditions d'habitat, la qualité de service, le traitement des demandes, les charges locatives, les projets d'amélioration ou de construction, etc.

## Familles de France



**Malika Mebarki Assri-Setti**  
Les Hauts de Chartres



**Joël Friche**  
La Madeleine



**Simone Goubet**  
Saint-Chéron

## AFOC Association Force Ouvrière Consommateurs



**Houraye Pam Gadio**  
Le Puits Drouet



**Arnault Pionnier**  
Jean Roux

## EN BREF

### SÈME ÉDITION DES JOURNÉES "SE SENTIR BIEN CHEZ SOI"

Chartres Métropole Habitat a participé à la 4e édition des journées "Se sentir bien chez soi" les 14 et 15 octobre derniers.



Cet événement dédié aux séniors regroupe les services, les entreprises et les associations pouvant les accompagner dans leur vie quotidienne.

Chartres Métropole Habitat y présentait son offre locative au sein de trois résidences intergénérationnelles ainsi que ses services destinés à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

## MAURICE BACLE QUITTE L'OFFICE APRÈS 30 ANNÉES AU SERVICE DES LOCATAIRES

Le Président de l'Office ainsi que l'ensemble des administrateurs ont rendu hommage à Maurice Bacle à l'occasion de son dernier Conseil d'Administration, le 23 novembre dernier.

Président départemental de la Confédération Nationale du Logement depuis 1992, et à ce

titre, représentant des locataires, Maurice Bacle a été, 30 années durant, le porte-parole des locataires au sein des instances de Chartres Métropole Habitat.

Figure bien connue des résidents, il fut aussi président de la régie de quartier de Beaulieu, vice-président de l'amicale de Bel Air, Président du club de football de la régie des jeunes de Bel Air, membre du Jury des maisons fleuries.



## Inflation, hausse des prix du gaz et des marchés

# NOTRE PRIORITÉ: **LIMITER L'IMPACT**

**Dans le numéro du mois de juillet 2022, nous vous présentions les mesures prises par l'Office afin de limiter l'impact de la hausse du prix des énergies sur la facture des locataires. Quelle est la situation aujourd'hui et quelles nouvelles mesures seront prises en 2023 alors que le coût des énergies se répercute sur le prix des prestations ?**

L'envolée du prix du gaz a été amorcée à l'automne 2021 avec la reprise de l'activité économique liée à la sortie de la pandémie de Covid-19.

Cette reprise a fait augmenter significativement la demande mondiale en gaz. La pénurie a ensuite été amplifiée par la guerre en Ukraine.

Pour lutter contre la hausse des prix des énergies, le gouvernement a établi en avril 2022 un bouclier tarifaire pour les logements sociaux. Ce bouclier a permis de geler le prix du gaz jusqu'au 31 décembre 2022.

### Quelles mesures en 2023 ?

Face à la flambée durable des prix de l'énergie, ce bouclier sera prolongé pour l'année 2023, mais dans une moindre mesure: la hausse du prix du gaz et de l'électricité sera limitée à 15 % (hors parties communes non couvertes à ce jour par le bouclier tarifaire).

Afin d'éviter un "coup de massue" au moment de la régularisation annuelle des charges, Chartres Métropole Habitat a opté pour une augmentation des provisions mensuelles.

Entre septembre 2021 et avril 2022, elles ont été réajustées sur l'ensemble des groupes immobiliers.

**Une nouvelle hausse des provisions de charges de 15 % est prévue en décembre 2022 (payable en janvier 2023).**



**Chartres Métropole Habitat est conscient de l'effort demandé mais cette démarche est nécessaire pour éviter une régularisation trop brutale en 2023.**

- ⇒ Une météo clémente a permis de repousser le déclenchement de la saison de chauffe à la mi-octobre.
- ⇒ Il a été décidé d'abaisser la température de chauffage d'1° ce qui permet de réaliser une économie de 7 % à 8 %.
- ⇒ L'importante campagne de rénovation thermique effectuée ces dernières années a permis d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

## SUR LES CHARGES DES LOCATAIRES

### Prestations de maintenance et d'entretien L'Office étudie des pistes d'économies

**En raison de la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, Chartres Métropole Habitat est, comme tout autre acheteur, confronté à la revalorisation des prix des marchés pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.**

Les prévisions de revalorisation des prix des marchés sont de l'ordre 17 % pour 2023.

Or, certains de ces marchés concernent des charges récupérables c'est-à-dire facturées aux locataires; cela

concerne des prestations de maintenance ou d'entretien. Cette situation a été exposée aux représentants de locataires lors du conseil de concertation locative du 19 octobre dernier.

Afin de limiter l'impact de ces hausses de prix sur les dépenses de l'Office et sur le budget des locataires, plusieurs pistes d'économies sont à l'étude :

- des demandes ont été adressées à une vingtaine de prestataires afin de leur proposer de limiter la revalorisation de leurs marchés à 6 %;

- la nature ou la fréquence de certaines prestations pourraient être revues à la baisse;

- le renouvellement de certains marchés pourrait être anticipé en apportant une vigilance particulière aux prix et prestations.

Ces points seront réabordés dès le début de l'année 2023 avec les associations représentatives de locataires afin d'étudier ensemble des possibilités d'économies concernant notamment les prestations d'entretien sur le patrimoine.

## L'accompagnement des locataires en difficultés

### Les permanences sociales de Chartres Métropole Habitat

En cas de difficulté pour payer votre loyer ou vos charges, il est important de prendre rapidement l'attache des conseillers de Chartres Métropole Habitat.

Ils pourront vous orienter vers des structures d'aides adaptées ou vous accompagner pour obtenir une aide financière auprès du Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental.

**Vous pouvez les rencontrer lors des permanences sociales :**

- 2 place de Spire, les mercredis et vendredis matins, de 9h15 à 11h45, la première quinzaine de chaque mois.
- 19 place Saint-Louis, les mercredis et vendredis après-midis, de 14h15 à 16h45, la première quinzaine de chaque mois

**Vous pouvez également contacter nos services au :**  
0237256595 - paiementdesloyers@chartres-habitat.com

### L'accompagnement d'Action Logement

Vous ne parvenez plus à payer votre loyer ou les charges liées à votre logement ?

**Si vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé, non agricole, et d'au moins 10 salariés,** vous pouvez bénéficier des services d'Action Logement.

Action Logement est une instance créée en 1953 par l'État et les partenaires sociaux pour permettre aux salariés du secteur privé d'être logés dans de meilleures conditions. Elle délivre des aides et services aux particuliers.

**Le service accompagnement social d'Action Logement vous apportera des conseils et un suivi personnalisé, gratuit et confidentiel.**

Après analyse, le conseiller social vous proposera un plan d'actions et diverses solutions (aides financières, examen des droits aux prestations, orientation vers des organismes spécialisés...).

<https://www.actionlogement.fr/chartres>

# IL Y A 1000 ET 1 FAÇONS DE FAIRE

Réaliser des économies d'énergie peut s'envisager de différentes manières. Retrouvez ici quelques conseils simples à mettre en œuvre pour réduire votre consommation.

## 1- Quelle est la plus importante dépense énergétique d'une habitation ?

- a- Le budget eau
- b- Le budget chauffage
- c- Les appareils en veille



Réponse b - le budget chauffage

Le chauffage constitue la principale source de consommation d'énergie.

Il représente 66 % des dépenses d'énergie d'un ménage (source Ademe).

**La température recommandée est de 19° maximum. Baisser le chauffage d'1 ° dans son logement, c'est 7 % d'économies d'énergie par an.**

Le secteur résidentiel représente 30 % de la consommation finale d'énergie en France, c'est autant que le secteur des transports (source SDES).

### Autres bons réflexes à adopter au quotidien

- Dégager les radiateurs pour une bonne diffusion de la chaleur.
- Fermer les portes qui communiquent avec les espaces peu ou pas chauffés.
- Éteindre les systèmes de chauffage avant d'aérer une pièce.

## 2- En hiver, fermer les volets et tirer les rideaux la nuit permet d'éviter les pertes de chaleur :

- a- de 30 à 50 %
- b- de façon négligeable
- c- de l'ordre de 10 %



Réponse a, de 30 à 50 %

Cela vaut la peine de fermer les volets et de tirer les rideaux à la tombée de la nuit. À éviter toutefois les rideaux devant les radiateurs.

### Autres bons réflexes à adopter au quotidien

- Le soleil est la plus grande source naturelle de chaleur. Laissez vos rideaux, stores et volets grands ouverts pendant toute la journée et dès que le soleil se couche, fermez-les afin de conserver la chaleur dans votre intérieur.

## 3- Quel est le coût annuel de consommation électrique d'un appareil en veille ?

- a- moins d'un euro
- b- de 3 à 5 euros
- c- de 15 à 20 euros



Réponse b, 3 à 5 euros

Les foyers sont équipés de nombreux appareils électriques fonctionnant parfois 24 h/24. Le coût annuel de dix appareils en veille peut atteindre 50 euros.

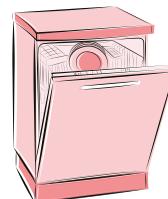
**Vous pouvez utiliser des multiprises à interrupteur pour éteindre simultanément tous vos équipements.**

### Autres bons réflexes à adopter au quotidien

- Éteignez vos tablettes et ordinateurs lorsque vous ne les utilisez pas : 10 % de la consommation électrique française est liée aux services numériques.

## 4- À quelle heure faut-il utiliser ses appareils électriques pour consommer le moins d'énergie ?

- a- entre 8 h et 13 h et entre 18 h et 20 h
- b- entre 20 h et 8 h du matin et entre 13 h et 18 h



Réponse b, entre 20 h et 8 h et entre 13 h et 18 h

En effet, c'est entre 8 h et 13 h et entre 18 h et 20 h que les Français consomment le plus d'énergie.

**Il est recommandé d'utiliser les appareils électriques (lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge) en dehors de ces heures de pointe.** Le recours simultané aux appareils électroménagers et le démarrage de l'activité économique expliquent le pic de consommation électrique du matin. L'éclairage public, et l'activité des foyers expliquent celui du soir.

### Autres bons réflexes à adopter au quotidien

- Si tous les foyers français éteignent une lampe chez eux, on économise l'équivalent de la consommation d'une ville comme Toulouse !

# DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

**5- Une couche de glace de 6 mm dans le congélateur entraîne une surconsommation de :**

- a- 30 %
- b- 10 %
- c- 50 %

Réponse a, 30%



Le givre empêche le froid de circuler, le réfrigérateur consomme donc davantage pour maintenir la bonne température...

Il est donc essentiel d'entretenir votre appareil, sous peine de voir sa consommation augmenter de 30 %.

**6- Quelle est la part de l'éclairage sur votre facture d'électricité ?**

- a- 5 %
- b- 25 %
- c- 15 %

Réponse c, 15 %



Pour réduire votre facture, profitez au maximum de l'éclairage extérieur naturel et éteignez les lumières dans les pièces inoccupées. Dégager les fenêtres de tout ce qui fait obstacle à la lumière naturelle.

### Autres bons réflexes à adopter au quotidien

- Privilégiez les lampes à LED qui consomment cinq fois moins d'énergie qu'une ampoule à incandescence et durent dix fois plus longtemps.

## LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE POUR ÉVITER LES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

**La sobriété énergétique permet de faire des économies. Elle pourrait aussi permettre d'éviter des coupures d'électricité cet hiver.**

En effet, les tensions en approvisionnements sur le territoire national pourraient conduire le gouvernement et le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) à organiser des délestages. Le délestage consiste à restreindre ou à suspendre la distribution en électricité, de façon ponctuelle, et dans un secteur donné.

### Pendant deux heures

L'alimentation électrique serait alors coupée, quartier par quartier, pendant deux heures maximum. Les coupures auraient lieu pendant les périodes de pics de consommation, c'est-à-dire le matin entre 8 heures et 13 heures, et le soir entre 18 heures et 20 heures.

Le délestage n'est pas permis le week-end, que très rarement le soir après 20 heures, et jamais la nuit, sauf cas exceptionnel.

### En dernier recours

La coupure sera décidée en dernier recours.

**Lorsque le système électrique est très tendu, le risque de coupure ne peut pas être totalement exclu mais il pourrait être évité en baissant la consommation nationale de 1 à 5 % dans la majorité des cas et, jusqu'à 15 % dans les situations météorologiques extrêmes.**

Pour informer sur l'état de la production électrique et sur les risques de coupures d'électricité, RTE a lancé

l'application EcoWatt. Elle permet aux particuliers de recevoir des notifications les informant des jours de tension sur le réseau, des risques de coupures et des gestes d'économie à adopter.

Une alerte (signal EcoWatt rouge) sera adressée trois jours en amont pour inciter chacun à faire des efforts, comme reporter le démarrage d'une machine à laver, diminuer la température de son chauffage, éteindre quelques lampes, etc.

### Si ces gestes n'étaient pas suffisants, des coupures seraient alors organisées.

Dans ce cas, la veille, la coupure est confirmée aux alentours de 17 heures et relayée par les médias locaux.

**Des consignes sur la conduite à tenir en cas d'alerte seront affichées par Chartres Métropole Habitat au sein des résidences. En effet, les équipements électriques tels que les ascenseurs et les portes automatiques seront mis à l'arrêt durant ces périodes.**

Cette situation sera fortement dépendante de la situation météorologique (grands froids).

Si les économies d'énergie constatées par RTE dans le courant du dernier trimestre 2022 (secteurs industriels, tertiaires, comme pour les ménages) venaient à se prolonger, le risque de coupure s'en trouverait diminué.

Nous vous conseillons de télécharger l'application suivante : [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) et de vous rendre sur le site <https://coupures-temporaires.enedis.fr>

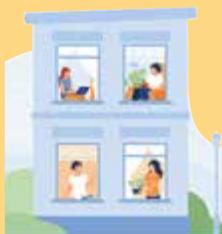


# DES PRESTATIONS DE QUALITÉ MAIS DES INCIVILITÉS PERSISTANTES

La dernière enquête de Chartres Métropole Habitat montre une satisfaction générale des locataires quant aux services apportés par l'Office mais beaucoup dénoncent des incivilités récurrentes.

## Le logement et son environnement

Le niveau de satisfaction des locataires concernant le logement et son environnement est stable depuis 2014.



**84,8 %**

des locataires sont globalement satisfaits de leur logement.

**80,6 %**

apprécient globalement leur cadre de vie.

Les mécontentements exprimés sont liés majoritairement à des incivilités récurrentes, à des dégradations volontaires ou bien à des problématiques de stationnement.

► Pour améliorer l'environnement et le cadre de vie de ses locataires Chartres Métropole Habitat poursuit le travail engagé avec les services des Polices Nationale et Municipale.

► L'Office poursuit le travail engagé et accentue les efforts d'intervention sur le terrain avec ses équipes de proximité.

## La propreté des lieux

La propreté des parties communes (halls d'entrées, cages d'escaliers, ascenseurs) recueille un taux de satisfaction oscillant entre

**75 % et 82 %.**

► Ce résultat résulte de l'attention portée à nos marchés d'entretien et au suivi assidu des prestations réalisées.



Concernant les abords des immeubles et les locaux à poubelles, l'incivilité de certains résidents demeure un point de vigilance.

## Les équipements techniques



**76 %**

des locataires expriment leur satisfaction quant au niveau de chauffe des derniers hivers.

► L'Office porte une attention particulière aux marchés de maintenance relatifs à la production de chauffage collectif ou individuel et notamment au respect des délais d'intervention en cas de panne ou de dysfonctionnement.

**84 %**

des locataires sont satisfaits du fonctionnement des ascenseurs.

► Notre parc dispose de 95 ascenseurs.



Malheureusement l'Office peut être confronté à des pannes consécutives à une mauvaise utilisation ou à des dégradations; tout est alors mis en œuvre afin que les appareils soient remis en service dans les meilleurs délais.

## Le contrat multiservice



**88,5 %**

des locataires font un retour positif de l'accueil, de l'écoute et des interventions du prestataire multiservice. Pour 91 %, ce contrat de maintenance représente un réel avantage.

CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT ADHÈRE À L'ENQUÊTE TRIENNALE DE L'USH

Chartres Métropole Habitat a décidé d'adhérer à l'enquête triennale de l'Union Sociale de l'Habitat (fédéra-

tion des organismes HLM). Cette enquête est menée cette année durant les mois d'octobre à décembre. Elle prend la forme d'un sondage téléphonique réalisé auprès d'un échan-

tilon de locataires par le prestataire « Règle de Trois ». Cette enquête permettra de comparer nos résultats à ceux des quinze autres bailleurs de la région Centre-Val de Loire.

2023

HAPPY NEW YEAR!



JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN					
D	1	Ella	M	1	Aubin	S	1	Hugues	L	1	Fête du travail	J	1	Justin	
L	2	Basile	J	2	Ch. le Bon	D	2	Sandrine	M	2	Boris	V	2	Blandine	
M	3	Thomas	V	3	Guénolé	L	3	Richard	M	3	Philippe, Jacques	S	3	Kévin	
M	4	Odilon	S	4	Casimir	M	4	Isidore	M	4	Sylvain	D	4	Fête des mères	
1	5	Edouard	D	5	Fête des Gd. Mères	D	5	Irène	V	5	Judith	L	5	Igor	
V	6	Ephraïm	L	6	Colette	L	6	Marcellin	S	6	Prudence	M	6	Norbert	
S	7	Raymond	M	7	Félicité	M	7	Vendredi Saint	D	7	Gisèle	M	7	Gilbert	
D	8	Lucien	M	8	Jean de Dieu	M	8	Julie	L	8	Victoire 1945	V	8	Médard	
L	9	Alix	V	9	Françoise	D	9	Pâques	M	9	Pacôme	S	9	Diane	
M	10	Guillaume	V	10	Vivien	L	10	Lundi de Pâques	M	10	Solange	M	10	Landry	
M	11	Pauline	S	11	Rosine	M	11	Stanislas	V	11	Estelle	D	11	Barnabé	
2	12	Tatiana	D	12	Justine	D	12	Julies	V	12	Achille	L	12	Guy	
V	13	Yvette	L	13	Rodrigue	L	13	Ida	S	13	Roland	M	13	A. de Padoue	
S	14	Nina	M	14	Mathilde	M	14	Maxime	D	14	Matthias	M	14	Elisée	
D	15	Rémi	M	15	Louise	S	15	Paterne	L	15	Denise	V	15	Germaine	
L	16	Marcel	V	16	Bénédict	D	16	Benoît-Joseph	M	16	Honoré	V	16	J.F. Régis	
M	17	Roseline	V	17	Patrick	L	17	Anicet	M	17	Pascal	S	17	Hervé	
M	18	Prisca	S	18	Bernadette	S	18	Parfait	20	J	18	Ascension	D	18	Fête des pères
3	19	Marius	D	19	Gabin	D	19	Cyrille	V	19	Yves	L	19	Romuald	
V	20	Sébastien	L	20	Aimée	L	20	PRINTEMPS	M	20	Bernardin	M	20	Sylvère	
S	21	Agnès	M	21	Mardi gras	M	21	Clémence	V	21	Constantin	M	21	ETE	
D	22	Vincent	M	22	Isabelle	M	22	Léa	L	22	Emile	25	J	22	Alban
L	23	Barnard	8	J	23	Lazare	D	23	Georges	M	23	Didier	V	23	Audrey
M	24	F. de Sales	V	24	Victorien	V	24	Victorine	L	24	Fidèle	M	24	Donatien	
M	25	Conv. de Paul	S	25	Catherine	S	25	Annonciation	M	25	Marc	M	25	Jean-Baptiste	
4	J	26	D	26	Roméo	D	26	Larissa	21	J	25	Sophie	D	25	Prosper
V	27	Angèle	L	27	Nestor	L	27	Habib	M	26	Alida	V	26	Bérenger	
S	28	T. d'Aquin	9	L	Honorine	M	28	Gontran	V	27	Augustin	S	27	Augustin	
D	29	Gildas	M	28	Romain	M	29	Gwladys	D	28	Pentecôte	D	28	Pentecôte	
L	30	Martine	J	30	Aimée	J	30	Aimée	S	29	C. de Sienne	L	29	Lundi de Pentecôte	
M	31	Marcelle	V	31	Benjamin	V	31	Benjamin	D	30	Robert	22	M	30	Ferdinand
									M	31	Visitation				

a **Zone A** : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers  
b **Zone B** : Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg  
c **Zone C** : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Les dates et les zones de vacances scolaires sont conformes à l'arrêté ministériel du 07.07.2021. Les vacances du second semestre n'étant pas officialisées à la date d'édition, la reprise en septembre est estimée. Elles sont données à titre indicatif par l'éditeur sans engager sa responsabilité. - Réalisation : KelCom.fr

## JUILLET

S	1	Thierry	a	b	c
D	2	Martinien	a	b	c
L	3	Thomas	a	b	c
M	4	Florent	a	b	c
M	5	Antoine	a	b	c
27 J	6	Mariette	a	b	c
V	7	Raoul	a	b	c
S	8	Thibault	a	b	c
D	9	Amandine	a	b	c
L	10	Ulrich	a	b	c
M	11	Benoît	a	b	c
M	12	Olivier	a	b	c
28 J	13	Henri, Joël	a	b	c
V	14	Fête Nationale	a	b	c
S	15	Donald	a	b	c
D	16	N. D. Mt-Carmel	a	b	c
L	17	Charlotte	a	b	c
M	18	Frédéric	a	b	c
M	19	Arsène	a	b	c
29 J	20	Marina	a	b	c
V	21	Victor	a	b	c
S	22	Marie-Madeleine	a	b	c
D	23	Brigitte	a	b	c
L	24	Christine	a	b	c
M	25	Jacques	a	b	c
M	26	Anne, Joachim	a	b	c
30 J	27	Nathalie	a	b	c
V	28	Samson	a	b	c
S	29	Marthe	a	b	c
D	30	Juliette	a	b	c
31 L	31	Ignace de L.	a	b	c

## AOÛT

M	1	Alphonse	a	b	c
M	2	Julien Eymard	a	b	c
J	3	Lydie	a	b	c
31 V	4	J.-M. Vianney	a	b	c
S	5	Abel	a	b	c
D	6	Transfiguration	a	b	c
L	7	Gaëtan	a	b	c
M	8	Dominique	a	b	c
M	9	Amour	a	b	c
32 J	10	Laurent	a	b	c
V	11	Claire	a	b	c
S	12	Clarisse	a	b	c
D	13	Hippolyte	a	b	c
L	14	Evrard	a	b	c
M	15	Assomption	a	b	c
M	16	Armel	a	b	c
33 J	17	Hyacinthe	a	b	c
V	18	Hélène	a	b	c
S	19	Jean-Eudes	a	b	c
D	20	Bernard	a	b	c
L	21	Christophe	a	b	c
M	22	Fabrice	a	b	c
M	23	Rose de Lima	a	b	c
34 J	24	Barthélémy	a	b	c
V	25	Louis	a	b	c
S	26	Natacha	a	b	c
D	27	Monique	a	b	c
L	28	Augustin	a	b	c
M	29	Sabine	a	b	c
35 M	30	Fiacre	a	b	c
J	31	Aristide	a	b	c

## SEPTEMBRE

V	1	Gilles	a	b	c
35 S	2	Ingrid	a	b	c
D	3	Grégoire	a	b	c
L	4	Rosalie	a	b	c
M	5	Raïssa	a	b	c
M	6	Bertrand	a	b	c
36 J	7	Reine	a	b	c
V	8	Nativité	a	b	c
S	9	Alain	a	b	c
D	10	Inès	a	b	c
L	11	Adelphie	a	b	c
M	12	Apollinaire	a	b	c
M	13	Aimé	a	b	c
37 J	14	Croix Glorieuse	a	b	c
V	15	Roland	a	b	c
S	16	Edith	a	b	c
D	17	Renaud	a	b	c
L	18	Nadège	a	b	c
M	19	Emilie	a	b	c
M	20	Davy	a	b	c
38 J	21	Mathieu	a	b	c
V	22	Maurice	a	b	c
S	23	AUTOMNE	a	b	c
D	24	Thècle	a	b	c
L	25	Hermann	a	b	c
M	26	Côme, Damien	a	b	c
M	27	Vinc. de Paul	a	b	c
39 J	28	Venceslas	a	b	c
V	29	Michel	a	b	c
S	30	Jérôme	a	b	c

## OCTOBRE

D	1	T. de l'E. Jésus	a	b	c
L	2	Léger	a	b	c
M	3	Gérard	a	b	c
M	4	F. d'Assise	a	b	c
40 J	5	Fleur	a	b	c
V	6	Bruno	a	b	c
S	7	Serge	a	b	c
D	8	Pélagie	a	b	c
L	9	Denis	a	b	c
M	10	Ghislain	a	b	c
M	11	Firmin	a	b	c
41 J	12	Wilfried	a	b	c
V	13	Géraud	a	b	c
S	14	Juste	a	b	c
D	15	T. d'Avila	a	b	c
L	16	Edwige	a	b	c
M	17	Baudouin	a	b	c
M	18	Luc	a	b	c
42 J	19	René	a	b	c
V	20	Adeline	a	b	c
S	21	Céline	a	b	c
D	22	Elodie	a	b	c
L	23	J. de Capistran	a	b	c
M	24	Florentin	a	b	c
M	25	Crépin	a	b	c
43 J	26	Dimitri	a	b	c
V	27	Emeline	a	b	c
S	28	Jude	a	b	c
D	29	Narcisse	a	b	c
L	30	Bienvenue	a	b	c
M	31	Quentin	a	b	c

## NOVEMBRE

M	1	Toussaint	a	b	c
J	2	Défunts	a	b	c
44 V	3	Hubert	a	b	c
S	4	Charles	a	b	c
D	5	Sylvie	a	b	c
L	6	Bertille	a	b	c
M	7	Carine	a	b	c
M	8	Geoffroy	a	b	c
45 J	9	Théodore	a	b	c
V	10	Léon	a	b	c
S	11	Armistice 1918	a	b	c
D	12	Christian	a	b	c
L	13	Brice	a	b	c
M	14	Sidobne	a	b	c
M	15	Albert	a	b	c
46 J	16	Marguerite	a	b	c
V	17	Elisabeth	a	b	c
S	18	Aude	a	b	c
D	19	Tanguy	a	b	c
L	20	Edmond	a	b	c
M	21	Prés. de Marie	a	b	c
M	22	Cécile	a	b	c
47 J	23	Clément	a	b	c
V	24	Flora	a	b	c
S	25	Catherine	a	b	c
D	26	Delphine	a	b	c
L	27	Sévrin	a	b	c
M	28	J. de la Marche	a	b	c
48 M	29	Saturin	a	b	c
J	30	André	a	b	c

## DECEMBRE

V	1	Florence	a	b	c
48 S	2	Viviane	a	b	c
D	3	Avent	a	b	c
L	4	Barbara	a	b	c
M	5	Gérald	a	b	c
M	6	Nicolas	a	b	c
49 J	7	Ambroise	a	b	c
V	8	Im. Concept.	a	b	c
S	9	Pierre Fourier	a	b	c
D	10	Romarc	a	b	c
L	11	Daniel	a	b	c
M	12	Chantal	a	b	c
M	13	Lucie	a	b	c
50 J	14	Odile	a	b	c
V	15	Ninon	a	b	c
S	16	Alice	a	b	c
D	17	Gaël	a	b	c
L	18	Gatien	a	b	c
M	19	Urbain	a	b	c
M	20	Théophile	a	b	c
51 J	21	Pierre C.	a	b	c
V	22	HIVER	a	b	c
S	23	Armand	a	b	c
D	24	Adèle	a	b	c
L	25	Noël	a	b	c
M	26	Etienne	a	b	c
M	27	Jean	a	b	c
52 J	28	Innocents	a	b	c
V	29	David	a	b	c
S	30	Roger	a	b	c
D	31	Sylvestre	a	b	c

- a** Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
- b** Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg
- c** Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Les dates et les zones de vacances scolaires sont conformes à l'arrêté ministériel du 07.07.2021. Les vacances du second semestre n'étant pas officialisées à la date d'édition, la reprise en septembre est estimée. Elles sont données à titre indicatif par l'éditeur sans engager sa responsabilité. - Réalisation : KeiCom.fr

# NUMÉROS UTILES

## ACCUEIL ET STANDARD

Pôle Administratif - Hôtel d'agglomération - Chartres Métropole Habitat - Place des Halles à Chartres Tél. 02 37 25 65 25.

**Du lundi au vendredi : 9 h à 17 h 30, SANS INTERRUPTION - le samedi : 9 h à 12 h 30**

[www.chartresmetropolehabitat.com](http://www.chartresmetropolehabitat.com)

Les conseillers répondent à vos questions sur appel téléphonique ou courriel. Pour être reçu, prenez rendez-vous.

### DEMANDE DE LOGEMENT OU DE CHANGEMENT DE LOGEMENT

Permanence téléphonique: 02 37 25 65 94,  
les mardis et mercredis de 9 h à 12 h 30 et le jeudi de  
13 h 30 à 17 heures,  
[attribution@chartres-habitat.com](mailto:attribution@chartres-habitat.com)

### RÉCLAMATIONS OU TROUBLES DE VOISINAGE

02 37 25 65 50 - [reclamation@chartres-habitat.com](mailto:reclamation@chartres-habitat.com)

### DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, PAIEMENT DU LOYER

APL  
RLS (réduction de loyer de solidarité)  
Permanences sociales  
02 37 25 65 95 - [paiementdesloyers@chartres-habitat.com](mailto:paiementdesloyers@chartres-habitat.com)

### SLS (SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ)

02 37 25 65 14

### AVIS D'ÉCHÉANCE, CHARGES

02 37 25 65 05 - [comptalocative@chartres-habitat.com](mailto:comptalocative@chartres-habitat.com)

### PRÉAVIS, ÉTATS DES LIEUX, BADGES, INTERVENTIONS TECHNIQUES

02 37 25 65 54 - [secretariatdtp@chartres-habitat.com](mailto:secretariatdtp@chartres-habitat.com)

### ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS SENIORS

02 37 25 65 90 - [reclamation@chartres-habitat.com](mailto:reclamation@chartres-habitat.com)

### PERSONNEL PROXIMITÉ

02 37 34 53 27  
(employés d'immeubles, service enquêtes et médiations)  
[proximite@chartres-habitat.com](mailto:proximite@chartres-habitat.com)

### PERMANENCE TRANQUILLITÉ

02 37 34 53 27 - [proximite@chartres-habitat.com](mailto:proximite@chartres-habitat.com)  
du lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00

### ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

02 37 25 65 93 - [accession@chartres-habitat.com](mailto:accession@chartres-habitat.com)

### SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

02 37 25 25 95 - [syndic@chartres-habitat.com](mailto:syndic@chartres-habitat.com)

## BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE - Contactez directement les prestataires suivants

### CONTRAT MULTISERVICE - COGEMUST 02 37 74 27 87 (02 57 47 01 70 : numéro suspendu temporairement)

- Robinetterie, plomberie
- Interphonie
- Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- Installations électriques à l'intérieur du logement
- Vérification des installations gaz du logement
- Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- Menuiseries extérieures et intérieures
- Boîtes aux Lettres

### EAU CHAUDE ET CHAUFFAGE INDIVIDUEL ENGIE HOME SERVICES 09 77 40 58 25

- Chaudière gaz, convecteur gaz, chauffe-eau ou chauffe-bains gaz

### COGEMUST 02 57 47 01 70

- Chauffe-eau électrique, chauffe-eau thermodynamique, convecteur électrique, chaudière électrique, pompe à chaleur.

### SERVICE DES RÉCLAMATIONS DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT 02 37 25 65 50

- Eau chaude et chauffage collectif
- Ascenseur
- Portails coulissants, portes automatiques
- Vide-ordures (un site concerné)
- Réception TV/TNT
- Réseau d'évacuation

DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION, DÉSORISATION  
SAPIAN (NOUVELLE DÉNOMINATION DE ISS FACILITY )  
02 38 76 02 11

### ASTREINTE TECHNIQUE - 02 37 25 25 99

En cas d'URGENCE, le soir après 18 heures,  
le week-end et les jours fériés.

Uniquement lorsqu'il y a danger  
pour les personnes ou les bâtiments.

## LE SERVICE ACCUEIL DRESSE LE BILAN

Les services de Chartres Métropole Habitat vous accueillent dans les locaux de l'Hôtel de ville et d'agglomération depuis le 22 novembre 2021. Une enquête sur un panel de visiteurs a été réalisée pendant trois mois.

### Qui sont nos visiteurs

Locataires de CMH : **67,5 %**.

Candidats à l'octroi d'un logement : **26,3 %**.

Copropriétaires de Chartres Métropole Habitat : **3,7 %**.

### Fréquence des déplacements depuis l'ouverture

1 déplacement : **36,3 %**.

2 à 3 déplacements : **35 %**.

4 déplacements et plus : **28,7 %**.

### L'objet des visites

Dépôt de documents : **23,7 %**.

Demande d'informations : **22,5 %**.

Demande de duplicata : **8,8 %**.

Réclamation : **5 %**.



### LE NIVEAU DE SATISFACTION

#### Temps d'attente :

Bon à **92,5 %**.

#### Qualité de l'accueil

Bon à **96,3 %**.

#### La qualité de la réponse apportée

Bon à **95 %**.

#### La durée de l'entretien

Bon à **98,8 %**.

**Satisfaction générale : 92,5 %**



## L'ANNÉE 2021 EN CHIFFRES

Chartres Métropole Habitat a publié son rapport d'activité au titre de l'année 2021. Le parc de logements comprenait, au 31 décembre :

**42 %** des locataires et des nouveaux entrants ont bénéficié de l'APL.

**12 796 réclamations** ont été traitées.

**8 216 interventions** ont été réalisées dans le cadre du contrat multiservice : robinetterie/plomberie - contrôle d'accès/interphonie - système de ventilation - électricité - gaz - menuiserie/serrurerie - boîtes aux lettres - éclairage des parties communes intérieures.

**345 locataires âgés de 80 ans et plus** ont bénéficié de services spécifiques dans le cadre de la charte grands seniors.

**22 employés d'immeubles** sont intervenus sur le parc immobilier.

**63 ventes** ont été réalisées dont 15 en faveur de locataires occupants.

L'Office a compté **126 employés** au titre de l'année écoulée.

**6 401 logements** dont 5 870 logements familiaux :

- 5 519 à Chartres.

- 351 à : Mainvilliers, Lèves, Champhol, Luisant, Saint-Prest, Dammarie, Prunay-le-Gillon, Dangers, Sours, Berchères-Saint-Germain, Bailleau-l'Evêque, Clevilliers, Fontenay-sur-Eure, Jouy, Mignières, Bleury (hors agglomération).

- 531 logements répartis au sein de foyers ou résidences.

**22 logements neufs** ont été mis en service.

**108 logements** étaient en cours de construction et **177** en projet.

**704 logements** ont été attribués dont 227 dans le cadre d'une mutation.

**901 rendez-vous** ont été pris pour des états des lieux.

# Surveillance des parties communes L'APPLI QUI CHANGE LA VIE DES EMPLOYÉS D'IMMEUBLES

**Chartres Métropole Habitat a doté ses employés d'immeubles d'une application qui leur facilite le travail au quotidien et améliore la qualité du service apporté aux locataires.**

Avec cet outil très facile d'utilisation, l'employé d'immeubles signale, en temps réel, les anomalies qu'il constate lors de ses surveillances quotidiennes des parties communes.

Il sélectionne, via l'application installée sur son téléphone portable, le type de désordre rencontré selon la catégorie: plomberie, phonie, serrurerie, menuiserie...

Il précise la localisation et décrit le dysfonctionnement constaté. Il complète par l'envoi de photos et transmet, via l'application, ces informations à ses responsables, ainsi qu'au pôle gestion des réclamations et maintenance.

Chacun des utilisateurs peut alors suivre l'état d'avancement des interventions en temps réel et clôturer la requête une fois le problème résolu.

## Une application pensée pour les employés d'immeubles

"Auparavant, les employés d'immeubles inscrivait leurs relevés sur des fiches qu'il fallait ensuite retranscrire sur ordinateur.

*Avec un parc immobilier de plus de 6000 logements cela nécessitait un lourd travail administratif et un cheminement assez long.*

*Nous ne disposions pas non plus d'un suivi partagé de la prise en charge " expliquent les responsables de services.*

*"Nous avons donc cherché l'outil permettant d'améliorer cette prise en charge et de faciliter le travail des employés.*

*C'est ainsi que nous avons découvert SoWell " une application pensée par des gardiens et des employés d'immeubles, pour des gardiens et des employés d'immeubles". À l'origine cette application mobile a d'ailleurs été créée pour faciliter le quotidien de la mère d'un des fondateurs elle-même gardienne d'immeubles ".*

**Aujourd'hui, les locataires qui interrogent leur employé d'immeubles ont connaissance de la suite donnée à une réclamation concernant les parties communes.**



## En quelques clics

Grâce à cet outil, l'employé informe, en quelques clics, les services des dysfonctionnements rencontrés. Chacun gagne un temps considérable. Fini les papiers, les allers et retours et appels téléphoniques pour rechercher des informations.

Les locataires ont quant à eux une réponse immédiate quant à l'avancement d'une réclamation concernant les parties communes.

Un second module permet au personnel d'être averti, hebdomadairement, des contrôles périodiques qui sont à réaliser sur les différents secteurs: surveillance des caves et des greniers, contrôle des parkings, sécurité incendie, etc.

L'employé valide, via l'application, la réalisation du contrôle et signale les anomalies rencontrées.

Un historique est archivé et consultable à tout moment.

Par ailleurs, en cas de danger, l'employé, géolocalisé par ses responsables, peut, en un clic, transmettre une alerte.

Satisfecit général donc pour cet outil qui fait ses preuves et améliore le quotidien des employés comme des locataires !



## LES CLOS À CHARTRES

# 14 LOGEMENTS À LOYERS INTERMÉDIAIRES PROPOSÉS À LA LOCATION

Chartres Métropole a réceptionné, le 17 novembre dernier, 14 logements au sein de l'ensemble immobilier Renouv'o construit à l'angle de l'avenue Louis Lumière et de la rue des Blottes dans le quartier des Clos.

Les appartements se répartissent dans trois bâtiments de quatre niveaux desservis par un ascenseur.

L'ensemble est résidentialisé et équipé de contrôle d'accès. Il encadre un vaste espace paysagé et arboré avec parcours sportif. La majorité des appartements s'ouvre sur cet espace par une terrasse, un balcon, ou un jardin pour les rez-de-chaussée.

### Connecté

L'immeuble est connecté et raccordé à la fibre optique. Chaque appartement est par ailleurs équipé de domotique pour la gestion du chauffage, de l'éclairage et des volets roulants électriques.

Les appartements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite avec notamment la présence d'un receveur de douche extra-plat et de w.-c. rehaussés.

Le chauffage et l'eau chaude sont de type individuel et électrique.

Chaque logement dispose par ailleurs de deux emplacements de stationnement numérotés et privatisés avec arceau.



L'entrée des bâtiments aux 4 et 6 avenue Louis Lumière.



Un parc intérieur privé avec parcours sportif.

### Des logements locatifs intermédiaires

Ces logements sont de type intermédiaire. C'est-à-dire que leur niveau de loyer se situe entre ceux du logement social classique et ceux du secteur privé.

**Composition, surface habitable, loyers**  
2 types II, de 42,7 et 44,94 m<sup>2</sup>, 428 et 479 €;

2 types III, de 64,3 et 71, 3 m<sup>2</sup>, 644 et 716 €;

10 types IV, 76,78 à 84 m<sup>2</sup>, 770 à 898 €.



Douche extra-plate.



Terrasse et jardinet en rez-de-chaussée.

# LE CARRÉ GABRIEL À CHARTRES : 19 LOGEMENTS À PROXIMITÉ DU CENTRE-VILLE

Chartres Métropole Habitat réceptionnera, à la mi-janvier, 19 logements dans l'immeuble construit à l'angle de la rue du 14 juillet et de la rue Gabriel Péri à Chartres; un des secteurs les plus recherchés de la ville.

Il se situe dans l'emprise de l'ancienne école normale d'Eure-et-Loir réhabilitée en résidence séniors.

Les quatre niveaux seront desservis par un ascenseur.

19 places de stationnement privatives seront proposées en souterrain.

Les logements se prolongeront par des balcons (excepté pour l'un des studios).

L'immeuble disposera de détecteurs de présence dans les parties communes, de l'interphonie, d'un système de contrôle d'accès, du raccordement à la fibre optique.

Chauffage et eau chaude de type individuel au gaz, électrique pour les studios.



### Composition, surfaces habitables et loyers

4 studios, 29,6 à 32,58 m<sup>2</sup>, 308 à 319 €.

11 types II, 43 à 48,8 m<sup>2</sup>, 450 à 513 €.

4 types III, 67 m<sup>2</sup>, 631 à 648 €.

# LE CLOS CHAVANNES À LÈVES: 4 APPARTEMENTS

Chartres Métropole Habitat réceptionnera fin décembre quatre appartements au 89 route de Cha-

vannes, à Lèves. Ils s'insèrent dans un nouveau lotissement de 14 logements.

Ces quatre appartements disposeront chacun d'une entrée indépendante. Ils présenteront tous la même configuration avec une surface habitable de 66 m<sup>2</sup> et 2 chambres de plus de 11 m<sup>2</sup>.

Chaque logement sera associé à une place de stationnement extérieure privative (avec arceau).

Les logements en rez-de-chaussée disposeront d'une terrasse et d'un jardin.

Chauffage et eau chaude de type individuel au gaz.

Loyer: 578,60 €.

Livraison: janvier 2023.

Les appartements, en cours de construction.



# MAINTENON : DES LOGEMENTS LOCATIFS ET UNE RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

### Chartres Métropole Habitat va acquérir des logements sociaux ainsi qu'une résidence intergénérationnelle à Maintenon.

Chartres Métropole Habitat va acquérir 43 logements locatifs auprès de Nexity, au sein d'un ensemble immobilier en projet, route du Parc, dans le quartier de la gare à Maintenon.

43 places de stationnement aérien, privatives, compléteront cette acquisition.

**Composition (loyers non arrêtés)**  
24 types II,  
14 types III,  
5 types IV.

Dans le prolongement de cet immeuble collectif, une résidence intergénérationnelle va être construite pour le compte de l'Office. Elle sera destinée à des ménages disposant de revenus moyens ou modestes.

Il s'agira de la quatrième résidence intergénérationnelle gérée par Chartres Métropole Habitat, après celles livrées aux Clos, à Rechèvres et Place Drouaise à Chartres.

Les 42 logements adaptés seront

proposés à des seniors autonomes ou bien en légère perte d'autonomie. Comme cela est le cas dans chacune des résidences intergénérationnelles, une salle commune destinée aux activités et aux animations, sera aménagée.

### Composition (loyers non arrêtés)

25 types II,  
12 types III,  
5 types IV.

Livraison des deux programmes en 2025.



L'ensemble comprendra du logement social locatif, une résidence intergénérationnelle ainsi que des logements destinés au secteur privé. Image virtuelle du projet en cours d'études.

# LÈVES : LE CLOS RENAULT

La première pierre a été posée le 2 septembre 2022.

Chartres Métropole Habitat va acquérir 12 logements au sein du lotissement "Le Clos Renault" en cours de

construction, avenue Marcel Proust à Lèves, à l'emplacement de l'ancien stade de football.

Huit logements intermédiaires et quatre logements individuels seront mis en

location. (Les logements intermédiaires sont des appartements à mi-chemin entre le logement collectif et le logement individuel, disposant, chacun, d'une entrée indépendante). Les logements intermédiaires seront dotés de panneaux photovoltaïques.

### Composition et surfaces habitables

- 8 logements intermédiaires de type III d'une surface moyenne de 63,9 m<sup>2</sup>.
- 4 logements individuels de type IV, d'une surface de 84,48 m<sup>2</sup>.

Loyers non arrêtés à ce jour.  
Livraison : 2e trimestre 2024.



Les logements intermédiaires (image virtuelle).

## Lucé

### 20 LOGEMENTS NEUFS EN LOCATION-ACCESSION

**20 appartements neufs seront proposés en accession progressive à la propriété à Lucé. Le lancement des travaux est prévu en janvier 2023.**

La résidence Gautier, qui sera réalisée au 29 rue du Président Kennedy à Lucé, comprendra 43 logements répartis sur 5 niveaux, dont 20 destinés à la location-accession (cf en encadré "Qu'est-ce que la location-accession?"). Ce programme se situe dans un quartier en plein renouveau, à proximité immédiate d'un vaste éventail de services et de commerces de proximité.

La construction aura un aspect contemporain avec une toiture en bac acier gris; en façade, un enduit gratté blanc, brun, et ton pierre; un soubassement en pierre naturelle. Les garde-corps seront en acier blanc avec remplissage par verre poli. Il est prévu un parking sous-terrain ainsi qu'un parking extérieur.

#### Des types 2 et types 3

Une annexe, destinée au stockage des encombrants et des ordures ménagères sera aménagée à proximité de l'entrée.

La surface des espaces verts représentera environ 43 % de la surface du terrain. Ils seront engazonnés et plantés d'arbustes de types noisetiers, fusains ou aubépines.



Les logements en accession seront de types 2 et 3, répartis sur les 5 niveaux et desservis par un ascenseur.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux: janvier 2023.

SURFACES HABITABLES, LOYERS,  
PRIX DE VENTE

#### Cinq types 2

Surfaces utiles: 50 à 68,4 m<sup>2</sup>.

Loyers: 459 à 626 €.

Prix de vente: 110 440 à 150 524 €.

#### Quinze types 3

Surfaces utiles: 61,3 à 80,3 m<sup>2</sup>.

Loyers: 561 à 735 €.

Prix de vente: 134 948 à 176 660 €.

#### QU'EST-CE QUE LA LOCATION-ACCESSION (PSLA) ?

Le Prêt Social de Location-Accession s'adresse à des ménages bénéficiant de ressources modestes et ne disposant pas d'apport personnel pour entreprendre leur opération d'accession. Ces ressources sont vérifiées lors de la signature du contrat préliminaire.

#### Le dispositif comporte deux phases

Au cours de la première (phase locative), le ménage qui occupe le logement acquitte une redevance composée d'une indemnité d'occupation et d'une épargne (la « part acquisitive »).

À l'issue de cette première phase, dont la durée peut être variable, le ménage a la possibilité d'opter pour le statut d'accédant à la propriété.

## LE CLOS DU VIEUX FOSSÉ PROPOSÉ EN ACCESSION

**Les appartements situés aux 8, 10 et 12, Clos du Vieux Fossé seront ouverts à l'accession sociale à la propriété dans le courant du premier trimestre 2023.**

**Les logements occupés** seront proposés aux locataires qui les occupent (qui pourront aussi faire le choix de rester locataires).

**Les logements vacants** seront présentés à l'ensemble des locataires du parc locatif de Chartres Métropole Habitat.



- ✓ 8, 10, 12, Clos du Vieux Fossé.
- ✓ Date de construction : 1993.
- ✓ Immeuble de 3 étages.
- ✓ 23 logements au total.
- ✓ 6 T2 - 11 T3 - 4 T5 - 2 T6.
- ✓ Contrôle d'accès.
- ✓ Chauffage individuel au gaz.
- ✓ Performance énergétique: DPE : C (en cours de mise à jour).

- ✓ 23 garages en parking privatif.

- ✓ Travaux réalisés : nettoyage des façades, reprises de menuiseries, réalisation d'espaces privatisés en rez-de-jardin avec installation de porte-fenêtre donnant accès à une terrasse (en cours), installation d'un abri poubelles et d'un local vélo.

- ✓ 15 mn à pied du centre-ville.
- ✓ 15 mn à pied d'un centre commercial.
- ✓ Accès direct à l'autoroute et à la nationale.



### Des logements vacants

- ✓ Deux types 6, en duplex, situé 12 Clos du Vieux Fossé, sont vacants.
- ✓ Situés au dernier étage, ils possèdent une terrasse avec vue imprenable sur la ville.

- ✓ Surface habitable et prix de vente :  
Appartement n° 7 de 126,70 m<sup>2</sup>, 243 137 €.  
Appartement n° 6 de 130,82 m<sup>2</sup>, 251 043 €.

### Conditions pour accéder à la propriété

- ✓ Pour les locataires occupant un logement proposé à la vente : être locataire depuis plus de deux ans.
- ✓ Pour tous les accédants: ne pas être propriétaire au moment de la vente.

### Jusqu'à 35 % d'abattements

- ✓ Les locataires de l'Office bénéficient automatiquement de 10 % d'abattements auxquels s'ajoutent 3 % d'abattements par année de présence au sein du patrimoine locatif de l'Office.  
Ce, dans la limite de 35 %, et dans une limite de prix planché fixé à 1212 € du m<sup>2</sup>.

### Contacts, informations, visites:

02 37 25 65 93 - [accession@chartres-habitat.com](mailto:accession@chartres-habitat.com)

# CONNAISSEZ-VOUS LE LOGEMENT À LOYER INTERMÉDIAIRE ?



Entre logement social et logement privé  
**DES LOYERS INFÉRIEURS  
DE 15 À 20 %**  
à ceux du marché libre

**UNE ATTRIBUTION RAPIDE**

**PAS DE FRAIS D'AGENCE**

**DES SERVICES PROPOSÉS PAR  
CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT**  
(services de proximité, astreinte, gestion  
des réclamations, contrat multiservices,  
charte grands séniors, etc.).

**RENDEZ-VOUS AUX GUICHETS 13 OU 14  
DU PÔLE ADMINISTRATIF**

Prenez contact avec nous :  
**02 37 25 65 25**

**WWW.CHARTRES-HABITAT.COM**



**CHARTRES  
MÉTROPOLE HABITAT**  
LOCATION CONSTRUCTION ACCESSION